

Règlement intérieur du parc Le Grand Défi

Pour votre sécurité et afin que vous passiez un agréable moment dans notre parc, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

1. ACCÈS AU PARC

1.1. Contrôle d'accès :

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans le parc :

- Les substances illicites, dangereuses, des objets dangereux (notamment toutes armes de nature offensive ou défensive quelle que soit leur catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs.
- Les objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (vuvuzela, portes voix, klaxons).
- Tout équipement ou matériel pouvant nuire à l'expérience des visiteurs, présenter un danger, ainsi que tout dispositif susceptible de compromettre la sécurité ou le confort des visiteurs.
- Les objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télécommandé ou radiocommandé.
- Tout objet que le Grand Défi SARL MCL considérerait comme inapproprié ou perturbant.

L'accès aux installations est strictement interdite au public en dehors des heures d'ouverture.

1.2. Equipement de déplacement :

Il est interdit d'accéder au parc avec et d'y utiliser des engins de déplacement personnel motorisés.

L'accès au parc avec un véhicule et/ou tout autre engin électrique est possible pour les personnes à mobilité réduite et ne pouvant pas ou peu marcher à condition (de façon cumulative) :

- d'être adapté,
- d'être reconnu comme dispositif médical,
- d'être équipé de 3 roues au minimum pour sa stabilité, et
- d'être conçu pour assurer la mobilité et le soutien du corps.

Un certificat médical indiquant spécifiquement le besoin pourra être demandé (à l'exclusion des fauteuils roulants standard et électriques).

Il est rappelé que l'allure de ces véhicules ou engins devra se conformer à une allure du pas et ne devra donc pas excéder 6km/h.

1.3. Tenue : Une tenue correcte est exigée en toute circonstance ainsi que le port de chaussures, d'un haut et d'un bas.

Nous nous réservons également le droit, à notre discrétion et à tout moment, de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du parc, toute personne portant une tenue qui serait de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial.

Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage est interdit sauf pour raisons médicales. Le port de masques est interdit pour les visiteurs de 12 ans et plus (sauf pour raisons médicales).

Il pourra être refusé l'accès au parc pour non-respect de ces exigences vestimentaires.

Lors d'événements spéciaux privés, des règles spécifiques peuvent être appliquées. Merci d'en prendre connaissance sur les supports dédiés à ces événements.

1.4. Mineurs :

Conditions d'accès et surveillance

- Ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable (âgé d'au moins 18 ans) lors de l'achat des billets et tout au long de leur présence sur le parc. En cas de doute sur la véracité de l'âge déclaré, le Grand Défi SARL MCL, se réserve le droit de refuser l'accès au participant dont l'âge ne peut être vérifié.

- Surveillance continue : Les mineurs doivent rester sous la surveillance constante de leur accompagnateur.

- Restrictions spécifiques : Certaines activités appliquent des règles particulières (âge minimum, présence obligatoire d'un adulte pratiquant, etc.). Nous vous invitons à consulter les consignes propres à chaque activité avant votre pratique.

Responsabilité légale et urgences

- Responsabilité des dommages : Quel que soit leur âge, les mineurs demeurent sous la responsabilité légale de leurs parents ou représentants légaux. Ceux-ci sont pécuniairement et juridiquement responsables des dommages matériels ou corporels causés par l'enfant.

- Prise en charge médicale : En cas d'accident survenant sur le parc en l'absence de parents ou de représentants légaux, la société Le Grand Défi SARL MCL décline toute responsabilité concernant :

- Le choix de l'établissement hospitalier effectué par les services de secours.
- Les décisions et soins médicaux dispensés par le personnel de santé.

1.5. Animaux : Les chiens sont autorisés sur le parc à condition d'être tenus en laisse et de respecter la législation en vigueur pour les chiens de catégorie 1 et 2 (chiens d'attaque, de garde et de défense) pour lesquels le port de la muselière est obligatoire.

Il est strictement interdit d'attacher son animal sans surveillance le temps d'aller faire des activités.

Pour le confort des autres visiteurs, le propriétaire s'assure que la propreté des lieux est respectée.

Animaux du parc: il est strictement interdit de nourrir les animaux du parc. Il est également interdit de leur courir après, de les effrayer et d'essayer de les attraper.

1.6. Validité des billets : Vous vous engagez à vérifier et à respecter les conditions de validité du titre qui vous donne accès aux activités. Les billets "pack" doivent être utilisés par le même visiteur pendant toute la durée de sa visite.

2. CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

2.1. Comportement du public : Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, et propos ou comportement discriminant, etc. peuvent amener Le Grand Défi SARL MCL à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du parc sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour votre plaisir et votre confort.

Vous évoluez dans un milieu naturel, pour votre sécurité ainsi que le respect de la nature, il est interdit de se balader en dehors des sentiers. Vous devez respecter le balisage et le cheminement des allées. Vous devez faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard des chutes d'objet qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante.

Il est strictement interdit de jeter vos déchets au sol. De nombreuses poubelles de tri sont disponibles sur le parc, nous vous demandons d'en faire bon usage et de respecter les consignes de tri.

L'aire de jeux mise à disposition est strictement réservée aux enfants de 1 à 5 ans. Elle ne doit être utilisée que sous la surveillance des adultes responsables accompagnateurs.

Les zones réservées aux salariés du parc ainsi que les zones protégées par une clôture ne sont pas accessibles aux visiteurs.

2.2. Évacuation du parc : La direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au parc, ou d'en ordonner l'évacuation temporaire ou permanente, pour des raisons de sécurité ou de force majeure (orage, tempête, etc.).

- En cas d'interruption temporaire : Si les conditions permettent la reprise des activités dans la journée, aucun remboursement ni compensation ne sera accordé.

- En cas d'interruption définitive : Si le phénomène empêche toute reprise des activités avant la fermeture du parc, un avoir ou un billet de report pourra être délivré selon les conditions de vente en vigueur. Dans le cas où l'activité serait réduite d'au moins 50% de son temps prévu, un remboursement pourra être demandé sur présentation du ticket de caisse ou du coupon d'activité précisant l'heure de début d'activité.

2.3. Vols et dommages sur les biens des visiteurs : La société Le Grand Défi SARL MCL décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation d'objets personnels au sein du parc. Pour la sécurité de vos effets, des casiers sécurisés (fonctionnant par code ou avec une pièce restituée) sont mis à votre disposition. Il vous est vivement recommandé de les utiliser et de ne laisser aucun objet de valeur sans surveillance ou dans les poussettes.

2.4. Comportements : Le Grand Défi SARL MCL. se réserve par ailleurs le droit discrétionnaire d'interdire l'accès ou d'exclure du parc toute personne dont le comportement est de nature à porter atteinte à leur sécurité, à celle des autres visiteurs, à celle des salariés ou celle des activités.

2.5. Interdiction de fumer : Des espaces extérieurs ont été spécialement aménagés à l'attention de nos visiteurs fumeurs. En dehors de ces espaces dédiés, le parc est non-fumeur. Ces dispositions s'appliquent également aux cigarettes électroniques.

2.6. Vidéo protection : Ce site est équipé d'un système de vidéoprotection.. Pour en savoir plus, merci de consulter les panneaux d'information spécifiques à la vidéoprotection présents sur les lieux.

2.7. Objets abandonnés : Le Grand Défi SARL MCL. se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée et en collaboration avec les autorités compétentes.

3. ACCESSIBILITÉ DES ACTIVITÉS

3.1. Engagement des visiteurs : Pour des raisons de sécurité, l'accessibilité et la participation à certaines activités requièrent une bonne condition physique. Le détail des restrictions est disponible auprès de nos personnels d'accueil et dans les briefings de sécurité des activités concernées.

Ainsi chaque visiteur s'engage à avoir vérifié son état de santé avant sa venue au parc et à avoir pris connaissance des avertissements, conditions d'accès et règles de sécurité en consultant les brochures, sites internet appropriés, et les informations à l'entrée des activités ou auprès des employés du parc.

Les restrictions basées sur ces raisons de santé et de sécurité ne constituent pas des mesures

discriminatoires.

3.2. Accès pour les femmes enceintes et les personnes en situation de handicap : Les femmes enceintes et les personnes en situation de handicap permanents et toute personne pouvant bénéficier du droit de priorité dans les files d'attente sont priées de s'informer des risques, des conditions, des restrictions et des formalités d'accès de nos activités sur notre site internet avant leur arrivée ou à nos différents accueils.

3.3. Visiteurs photosensibles : L'activité Battle Quiz utilise des effets d'éclairage avec des lumières stroboscopiques clignotantes pouvant heurter les personnes photosensibles.

3.4. Fermeture temporaire : Certaines activités ou parcours peuvent faire l'objet d'une fermeture notamment lors de travaux, de conditions climatiques défavorables, ou pour des raisons de sécurité. Les visiteurs sont informés que ces fermetures peuvent s'opérer sans préavis, sans remboursement ni compensation.

4. INTERDICTION DE TOUTE ACTIVITÉ COMMERCIALE NON AUTORISÉE

4.1. Vente à la sauvette et distribution de prospectus : D'une manière générale, la vente de tout bien ou de prestations de service au sein du parc, ainsi que la distribution de tracts, dépliants et autres imprimés ou panneaux par les visiteurs est formellement interdite. La revente et ou l'achat « à la sauvette » de billets d'entrée au parc est interdite.

4.2. Prises de vues, enregistrements et copies : Toute image, vidéo, son ou photographie qui serait pris par un visiteur dans l'enceinte du parc ne pourra être utilisé qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales sauf autorisation expresse, préalable et écrite du Grand Défi SARL MCL.

Le présent règlement intérieur est consultable sur le site internet www.grand-defi.com , et peut être sujet à des changements sans préavis. La présente version en langue française du règlement intérieur fait foi et prévaut sur toute traduction, en cas de contradiction ou de divergence d'interprétation.